

**Licence
professionnelle
Aménagement
Paysager :
Conception,
Gestion, Entretien
Eco-Paysage
Végétal Urbain**

Code diplôme : 25021419
RNCP 29733

CFA UNION
Pôle universitaire d'ingénierie d'Orsay
91405 ORSAY CEDEX
Tél : 01.69.15.56.21/ www.cfa-union.org

SOMMAIRE

Vos contacts	P.1
Les dates clefs de la formation	p.2
Présentation du diplôme :	
- Condition d'admission	P.3
- Objectifs de la formation	P.5
- Compétences acquises	P.4
- Modalités d'organisation	P.5
- Modalités d'organisation et de sanction du diplôme	P.10
- Durée de la formation	P.11
Le programme	P.16
Le calendrier d'alternance	P.17
Les moyens humains	P.17
Fiche RNCP	P.21 29

VOS CONTACTS



• Contacts Pédagogiques

Responsables de la formation

Christine VASSILIADIS :

Tél : 01.69.15.44.84 / christine.vassiliadis@universite-paris-saclay.fr

Pour l'Ecole Du Breuil :

Anne BREUIL :

Tél : 01.53.66.14.00 / anne.breuil@paris.fr

Pour le MNHN :

Sabine BOGNON :

Tél : 01.40.79.38.31 / sabine.bognon@mnhn.fr

Secrétariat :

Guyline CLEMENCON :

Tél : 01.69.15.77.37 / guyline.clemencon@universite-paris-saclay.fr

• Contacts CFA

Conseiller formation :

Nancy LECOCCQ

Tél : 01.69.33.86.02 / nancy.lecocq@cfa-union.org

Service financier :

Hanane AABOU

Tél : 01.69.15.35.24 / hanane.aabou@cfa-union.org

Référent handicap :

Anna TOTH

Tél : 01.69.15.35.12 / anna.toth@cfa-union.org

Adresse postale : CFA UNION Pôle universitaire d'ingénierie
d'Orsay – bâtiment 640 – 91405 ORSAY Cedex

DATES CLEFS DE LA FORMATION



- **Recrutement**

Accès ouvert aux titulaires d'un BTS Aménagement paysager, Gestion et Protection de la Nature, Gestion forestière, Productions horticoles, Design d'espace, Gestion et maîtrise de l'eau; d'un DUT Génie biologique ; aux étudiants de L2 sciences de la vie, biologie, géographie, ou autres (architecte, urbaniste, histoire de l'art) avec connaissances en aménagement paysager et/ou botanique.

Admissions sur dossiers et entretiens de motivation

- Date de la formation :
12/09/2022 au 05/09/2023
- Réunion d'information destinée aux admissibles :
- Date de la rentrée universitaire:
12/09/2022

Présentation du diplôme

➤ Conditions d'admission :

Accès ouvert aux titulaires d'un BAC +2, DUT ou BTS ou DEFA, dans les options Sciences de la vie, Biologie, Géographie, Aménagement du paysage, Gestion et Protection de la nature, Gestion forestière, Design d'espace, Gestion et maîtrise de l'eau, DUT Génie biologique, étudiants de L2 d'autres parcours (architecte, urbaniste, histoire de l'art) avec connaissances de base en aménagement paysager et/ou botanique.

Admissions sur dossiers et entretien de motivation

Dossier à télécharger en ligne sur le site de l'université Paris-Saclay ou de l'école Du Breuil à partir du 15 janvier à compléter soit pour la première vague de recrutement (mi-mars), soit pour la seconde vague (mi-mai).

Pour les plus de 30 ans, il existe une possibilité en contrat de professionnalisation (pour les demandeurs d'emploi), ou en compte personnel de formation (CPF). Le nombre de places est limité. Contacter Christine Vassiliadis pour plus de précisions.

Attention : Les candidats en reconversion professionnelle doivent obligatoirement fournir leur dossier à l'université Paris-Saclay avant le 9 mars.

➤ Objectifs de la formation :

L'objectif de la Licence professionnelle ECOPUR est de former des professionnels de l'aménagement paysager spécialisés dans la gestion environnementale en milieu urbain et péri-urbain, avec des notions en écologie urbaine, biodiversité et des connaissances approfondies sur les plantes et leur environnement ; capables d'intégrer les enjeux de l'écologie urbaine, afin de savoir développer les trames vertes, promouvoir la biodiversité, développer les bonnes pratiques : protection biologique intégrée, utilisation de plantes moins exigeantes en eau, etc.

En bref, réconcilier la ville avec la nature !

➤ Les compétences acquises durant la formation :

– Analyser un site en milieu urbain ou périurbain selon ses composantes paysagères, végétales (végétaux horticoles et flore spontanée, inventaires floristiques), écologiques, à différentes échelles.

– Proposer un plan de gestion environnemental adapté et/ou concevoir un aménagement durable d'un site urbain ou péri-urbain, impliquant par exemple un recyclage des déchets verts, une économie d'eau, une protection biologique intégrée et favorisant la biodiversité et le fonctionnement écologique du site, notamment grâce au choix pertinent d'une palette végétale adaptée ; appliquer les critères d'écocertification.

– Communiquer avec sa hiérarchie, les décideurs, et le grand public sur la gestion durable des espaces verts, informer sur les potentialités de trames vertes et sur les écocertifications possibles, élaborer une base de données informatique pour le suivi du patrimoine végétal d'une localité.

– Diriger une équipe d'agents de maîtrise ou de jardiniers et les accompagner vers une démarche de gestion environnementale, encadrer les travaux dans le respect de l'environnement et du cahier des charges.

➤ Modalités d'organisation de la formation

UE 0 - Mise à niveau

Volume horaire : 35h TD destinés aux non titulaires d'un BTS Aménagements Paysagers

Nombre de crédits : 0

Objectifs d'apprentissage visés

1. Préciser la terminologie du paysage, réaliser un diagnostic paysager, comprendre sa spatialité, définir un projet en utilisant le vocabulaire technique en composition paysagère (9h M. de Laage + 1h contrôle des connaissances)
2. Reconnaître visuellement les espèces les plus communes de la palette horticole (10h L. Renault dont 30 minutes contrôle des connaissances)
3. Différencier les principaux matériaux inertes (4h A. Glotin)
4. Identifier les acteurs professionnels principaux du domaine de l'aménagement paysager (5h M. de Laage)
5. Utiliser les outils de jardinage les plus répandus pour entretenir un espace vert (6h A. Duplat)



Photo Anne Breuil

Modalités de contrôle

Examen compris : 2h (30 minutes- reconnaissance de végétaux pour tous les étudiants de la licence - 1h composition paysagère + 10 minutes exposés + 5 min questions)

UE 1 – Période en entreprise

Volume horaire : 32 semaines en alternance

Nombre de crédits : 8 ECTS au semestre 1 et 8 ECTS au semestre 2

L'alternance entre les périodes en formation académique et les périodes en entreprise permet aux alternants d'acquérir en parallèle des connaissances pratiques et théoriques se complétant.

Objectifs d'apprentissage visés

1. S'insérer dans une entreprise, comprendre sa place dans l'organigramme et formuler les missions confiées par le maître d'apprentissage
2. Maîtriser les compétences techniques nécessaires à la réalisation des missions confiées
3. Acquérir de l'autonomie et s'organiser efficacement dans son travail
4. Elaborer des propositions d'amélioration suivant les objectifs de la licence pro
5. Rédiger un mémoire construit selon un plan cohérent en réponse à une problématique en lien avec les missions confiées pendant l'apprentissage
6. Présenter synthétiquement et défendre son travail à l'oral

Modalités de contrôle

Avis du maître d'apprentissage : 25% ; rapport d'insertion : 5 % ; oral final : 30% ; mémoire : 40%

UE 2 – Biodiversité

Volume horaire : 100 h : (47,5h cours, 21h TD, 31,5h TP dont 14h dédoublement)

Nombre de crédits : 9 ECTS

Descriptif

Devant le constat alarmant d'une accélération des taux d'extinction et de la diminution des populations d'espèces, la conservation de la biodiversité est devenue l'un des enjeux majeurs du XXIème siècle.

L'UE 'Biodiversité' a pour objectif de présenter le concept de biodiversité, les méthodes d'identification et de mesures de la biodiversité ainsi que les menaces qui pèsent sur la diversité biologique. Les alternants devront notamment être capables d'identifier les principales plantes à graines susceptibles d'être présentes en milieu urbain et péri-urbain. Ils se familiariseront également avec la méthodologie d'identification et la biologie des grands groupes animaux. Avec ces outils, ils seront capables de prévoir les aménagements nécessaires pour favoriser la biodiversité et promouvoir les milieux « naturels » dans les milieux urbains et péri-urbains.

Objectifs d'apprentissage visés

1. Définir scientifiquement le concept de "biodiversité" à toutes les échelles (Génétique et identification d'espèces, 2h cours E. Baudry et tous les enseignements)
2. Décrire les méthodes d'identification et de mesure de cette biodiversité; réaliser un inventaire floristique et aquatique sommaire (2h cours A. Coulon, 6h TP C. Vassiliadis, 7h TP L. Jardillier et S. Rebulard).
3. Utiliser et alimenter une base de données naturalistes (8h Xavier Japiot (pro))
4. Enumérer les différentes menaces qui pèsent sur la biodiversité en donnant des exemples (3h cours C. Vassiliadis) ; présenter les différents modes de conservation et gestion des ollections (2h M. Guiraud, 2h Florian Jabbour, 2h J. Cuisin)
5. Identifier les principales plantes à graines indigènes, et les principaux groupements végétaux présents dans le milieu urbain et péri-urbain en utilisant les outils et le vocabulaire appropriés (12h A. Breuil + 1h partiel + 8h X. Aubriot : 3h classification + 3h Reproduction des végétaux +

2h domestication), méthodologie 9h TP A. Breuil + C. Vassiliadis en dédoublement + Poales 6h TP X. Aubriot + groupements végétaux 2h A. Breuil).

6. Identifier les grands groupes animaux, leur biologie et leurs habitats; prévoir des aménagements nécessaires et la palette végétale appropriée pour favoriser cette biodiversité animale en milieu urbain et semi-urbain (amphibiens et reptiles 5h F. Serre-Collet, mammifères 2h P. Haffner, chiroptères 2h A. Marmet, oiseaux 2h Ph. Gourdain et 3h L. Pecate, papillons – propage 4h L. Pecate, insectes 3h L. Pecate et 2h TD S. Gadoum, poissons et végétation 2h G. Denys, mollusques et faune du sol 3h S. Salmon).

Modalités de contrôle

Examen compris : 1h CC 10% botanique + Base de données 15% à rendre + 3h examen final 75%.

UE 3 - Ecologie urbaine

Volume horaire : 70h (40h cours, 23h TD, 7h TP)

Nombre de crédits : 5 ECTS

Descriptif

Cette unité d'enseignement aborde les aspects historiques, biologiques et sociaux de l'écologie urbaine, une science plurielle qui réunit biologistes, écologues, ethnologues, sociologues et géographes autour de la problématique des interactions entre les sociétés et la nature en ville.

Les alternants seront capables d'intégrer la conservation de la biodiversité et la valorisation des fonctionnalités et connectivités écologiques urbaines dans leur future activité professionnelle, en abordant à la fois les mécanismes fondamentaux de l'écologie, les enjeux sociaux et environnementaux liés à la présence de la nature en ville.

Objectifs d'apprentissage visés

1. Expliquer les contextes historiques, épistémologiques de l'écologie urbaine (Histoire des jardins 2h + 1h TD +3h examen oral en CC S. Cignetti ; histoire de l'écologie urbaine 3h S. Bognon)
2. Décrire les grands processus écologiques à l'œuvre en ville et les outils disponibles : trame verte et bleue, gestion des espèces envahissantes ou jugées nuisibles, végétalisation des bâtiments, sciences



Laura Seralini, Londres, 2016

participatives, etc. (Caractéristiques urbaines, conditions abiotiques et métabolisme 4h S. Bognon ; Fonctionnements écologiques 4h E. Baudry ; déconnexion-reconnexion à la nature urbaine 2h P. Conversy ; Sciences participatives 3h TP N. Machon + 2h cours A. Dozières ; Friches urbaines et dispersion des organismes en ville 2h cours F. Mayrand et 3h sortie G. Martin ; processus d'invasions biologiques, notion d'espèce invasive et impacts 3h cours B. Pisanu)

3. Analyser la biodiversité parisienne et intégrer la conservation de la biodiversité dans les futures activités professionnelles (Trame verte et bleue 7h P. Clergeau ; biodiversité à Paris 3h P. Jacob ; faune urbaine 2h V. Vignon ; étude d'habitats urbains 7h A. Breuil et C. Vassiliadis ; bâtiments végétalisés 2h F. Madre, jardins d'entreprise 2h R. Martinez)
4. Utiliser et ébaucher une base SIG dans le cadre d'une analyse écologique d'un ou plusieurs espaces verts en milieu urbain (15h F. Touyaa)

Modalités de contrôle

Examen compris : écrit 2h (60%) + contrôle continu : oral 10 min (15%) + dossier histoire jardins 10% + SIG 15% à rendre

UE 4 - Composition paysagère

Volume horaire : 70h (30h cours, 40h TD)

Nombre de crédits : 6 ECTS

Descriptif

Cette UE, pilotée par une architecte paysagiste, a pour objectif de faire progresser chaque alternant de la licence, quel que soit sa formation préalable, depuis l'identification des besoins de la demande jusqu'à la réalisation et la défense d'un pré Avant-Projet Sommaire en terme de choix qui permettront de réelles applications du développement durable sur l'espace vert considéré.

Objectifs d'apprentissage visés

1. Proposer une ligne de conception pour un espace vert urbain en identifiant les besoins de la demande
2. Réaliser une première proposition d'aménagement (esquisse) de l'espace visé
3. Réaliser et défendre une ébauche d'avant-projet sommaire assujetti aux exigences du développement durable (points 1 à 3 : 54h, M. de Laage et Florian Carré, avec intervention de A. Breuil, S. Meyronne, L. Renault)
4. Analyser les composantes et le rôle de la couleur dans un espace vert (3h, R. Roffi)
5. Identifier les modalités de gestion environnementale d'un espace vert lors de la conception (3h, E. Demerger)
6. Choisir et utiliser des supports et outils variés de communication et des techniques d'argumentation pour convaincre différents types de publics: personnels techniques, élus, milieux associatifs (10h M. de Laage et Florian Carré)

Modalités de contrôle

Examen oral compris individuel (70%): 10 mn présentation d'un projet + 10 mn questions + contrôle continu 30 %

UE 5 - Outils pour l'aménagement paysager durable

Volume horaire : 80h (30h cours, 50h TD)

Nombre de crédits : 7 ECTS

Descriptif

Il s'agit pour les alternants d'intégrer les connaissances techniques et professionnelles essentielles afin d'être capable de mettre en œuvre et de gérer sur le terrain des politiques urbaines liées au milieu végétal et animal.

Objectifs d'apprentissage visés

- 1- Identifier des végétaux indigènes et exotiques, mémoriser leurs caractéristiques morphologiques et écologiques
- 2 - Proposer des palettes végétales durables adaptées aux contraintes d'un site (points 1 et 2: 29h L. Renault, 9h X. Riffet, 2h F. Faury)
- 3 - Distinguer les caractéristiques des sols, interpréter une analyse de sol, énumérer les menaces qui pèsent sur les sols, résoudre un problème de fertilité des sols (18h+2h examen) F. Nold
- 4 - Différencier le choix des matériaux (8h A. Glotin)
- 5 - Appliquer des outils réglementaires (PLU, coûts) (9h M. de Laage ; normes environnementales 3h H. Tauzin)

Modalités de contrôle Examen écrit partiel 1 en reconnaissance de végétaux/normes (1h décembre/janvier- (20 %), examen partiel écrit 2 (2h agronomie urbaine (40%) ; 2h juin (40 %).

UE 6 - Gestion environnementale

Volume horaire : 80 h (30h cours, 50h TD)

Nombre de crédits : 7 ECTS

Descriptif

Cette UE est destinée à faire découvrir aux alternants comment s'établit un plan de gestion, quels sont les objectifs de gestion, comment revoir la typologie des espaces en lien avec une expertise écologique.

Il s'agit de comprendre quelles sont les mesures à prendre pour favoriser la biodiversité et la restructuration de milieux plus naturels en milieu urbain et péri-urbain, d'être capable d'établir un diagnostic phytosanitaire, de proposer des méthodes de lutte plus respectueuses de l'environnement, et de connaître des plantes dépolluantes et leurs utilisations en site urbain ou péri-urbain.

Objectifs d'apprentissage visés

1. Définir la gestion environnementale et ses variantes, en rappeler ses principes et ses objectifs, et les développer en proposant des palettes végétales adaptées aux contraintes d'un site afin de promouvoir les milieux naturels et semi-naturels en milieu urbain (9h A. Breuil, 7h visite E. Santamaria, 2h TD mooc X. Aubriot); formuler des principes d'évitement, réduction et compensation écologique (2h P. Delforge)
2. Réaliser un diagnostic écologique sommaire d'un site : évaluer les potentialités écologiques d'un site (6h A. Breuil), identifier des indices biotiques et bioindicateurs de pollution (7 h cours L. Jardillier), déterminer un diagnostic phytosanitaire de cas classiques (3h A. Breuil, 4h A. Chavanne).
3. Produire un plan de gestion environnementale (9h E. Demerger) en intégrant la gestion des rémanents (3h T. Aubry), des eaux pluviales (3h A. Nezeys), du patrimoine arboré (4h A. Chavanne), proposer des méthodes de luttés plus respectueuses de l'environnement ou du "zéro phyto" (2h G. Carcassès, 3h A. Breuil), un écopâturage (2h P. Feugère), et intégrer les contraintes d'une entreprise privée (3h P. Feugère).
4. Planifier un jardin thérapeutique (3h S. Personne)
5. Rappeler les principes de la phytoremédiation et ses différentes formes, choisir une forme de phytoremédiation et proposer une palette végétale de plantes dépolluantes adaptée à un site urbain ou péri-urbain (3h cours A. Breuil, 2h visite Phytorestore, 3h V. Vanel)

Modalités de contrôle

2h Examen compris (70% + 30 % CC)

UE 7 –Projet tuteuré 160h

Volume horaire : 160h par alternant (dont 70h de TD en enseignement présentiel)

Nombre de crédits de l'UE : 10 ECTS

Descriptif

Cette UE a pour objectif d'initier les alternants à travailler en autonomie, par le biais de recherches bibliographiques et d'enquêtes, et a également pour objectif de développer l'initiative en amenant les alternants à faire des propositions d'aménagement en relation avec le thème choisi.

Les tuteurs relèvent de l'université Paris Saclay, de l'école Du Breuil ou de professionnels intervenant dans la licence.

Les alternants ont à choisir parmi les thèmes qui leur seront proposés par l'équipe pédagogique en lien avec la spécialité de la formation. Le projet tuteuré est réalisé en binôme (ou par trinôme en cas de nombre impair).

Des travaux dirigés en groupe sont proposés dans le cadre de cette UE pour former les alternants aux techniques de présentation orale et écrite en français.

Objectifs d'apprentissage visés

1. Travailler en équipe (3-4), s'organiser et planifier les tâches de chacun, tout en respectant l'écoute et l'entraide, et la prise d'initiative de chacun ; tenir informé le tuteur de l'avancement du projet, le solliciter au début et tout au long si besoin, et le contacter très rapidement en cas de problème au sein du groupe (gestion de projet 9h S. Rebulard, introduction au management: 6h M. de Laage, 3h H. Tauzin)
2. Effectuer des recherches bibliographiques et webographiques pertinentes, contacter et interroger des personnes ressources compétentes sur le thème proposé.
3. Analyser le sujet et le site proposé, argumenter et réorganiser si nécessaire une problématique claire, autour d'une analyse paysagère, écologique, sociale du site.
4. Concevoir une proposition d'aménagement et de gestion environnementale pour le site proposé, en lien avec les objectifs de la licence pro.
5. Rédiger un mémoire, composer un poster et effectuer une présentation orale en sachant utiliser les techniques de présentation professionnelle (2,3,4: plages projet tuteuré; 3h C. Vassiliadis)
6. Construire son projet professionnel (3h A. Breuil/S. Nadot, N. Lecompte)
7. Observer, analyser et intégrer les informations reçues lors du voyage de découvertes professionnelle, afin d'enrichir sa propre pratique professionnelle et en rendre compte (Voyage 25h)
8. Utiliser le vocabulaire technique approprié en anglais pour décrire son travail sur un support écrit, et à l'oral; jalonner le vocabulaire spécifique du contenu de la formation, développer des compétences de phonologie permettant un travail personnel autonome de compréhension et de production orale dans un contexte professionnel (21h JF Marco-Plutot dont examen oral 3h)

Modalités de contrôle

Poster 10% + mini oral en anglais 10% + Rapport sur le voyage 10% + oral mi-parcours 20% (en présence du tuteur) + rapport écrit 30% + soutenance finale 20% Durée de la formation : 560 h /an



Selon l'article 11 de l'arrêté du 6 décembre 2019, « Les parcours de formation sont structurés en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences. »

Tableau : organisation en UE regroupées par blocs de connaissances et compétences (BCC) :

UE	Intitulé	Semestre	Heures	ECTS	BCC	ECTS par BCC	Règles de compensation entre BCC
UE1	Période en entreprise	S5 +S6		16	Formation professionnelle	26	Compensant ¹ , mais non compensable ²
UE7	Projet tuteuré	S5+S6	160	10			
UE2	Biodiversité	S5	100	9	Écologie	14	Compensable, pas compensant
UE3	Écologie urbaine	S6	70	5			
UE0	Mise à niveau	S5	35	0	Méthodologie en paysagisme durable	20	Compensable, pas compensant
UE4	Composition paysagère	S6	70	6			
UE5	Outils pour l'aménagement paysager durable	S5	80	7			
UE6	Gestion environnementale	S5	80	7			
TOTAL			560	60			

1. Compensant : dont la note, supérieure à la moyenne, peut compenser la note d'un autre BCC dont la note est inférieure à 10/20, mais supérieure 7/20. Attention, un BCC dont la note est inférieure à 7/20 n'est pas compensable.

2. Compensable : dont la note, si elle est inférieure à la moyenne, peut être compensée par la note d'un autre BCC compensant.



➤ Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme

- Les UE sont validées avec une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les UE se compensent entre elles au sein d'un bloc de connaissances et compétences (BCC) avec un seuil de compensation de 7/20 à l'UE : une UE avec moins de 7/20 n'est pas compensable par les autres UE du BCC.

- ⊖ Le BCC « Formation professionnelle» doit être acquis pour obtenir la licence : il n'est pas compensable par un autre BCC.
- ⊖ Les deux autres BCC peuvent être compensés par le BCC « formation professionnelle » avec un seuil de compensation de 7/20.
- Les blocs de connaissances et de compétences de même que les unités d'enseignement sont capitalisables (art 11 de l'arrêté 2019) : si l'étudiant n'obtient pas son diplôme, il peut cependant capitaliser ses UE et ses BCC acquis.

Une seconde session est proposée en cas d'échec ou d'absence à la première session

Les modalités d'évaluation respectent en tous points les conditions décrites dans les articles 12 et 13 de l'Arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la Licence professionnelle :

Art. 12. – La commission de la formation et de la vie universitaire ou l'instance en tenant lieu fixe les modalités de contrôle de connaissances et de compétences en fonction :

- des objectifs spécifiques de chaque licence professionnelle ;
- des types diversifiés de parcours proposés aux étudiants, compte tenu de leurs acquis antérieurs.

Les établissements arrêtent également, pour chacune des formations, les modalités d'obtention du diplôme qui font l'objet d'une compensation des résultats obtenus. Cette compensation respecte la progressivité des parcours. Elle s'effectue au sein des unités d'enseignement définies par l'établissement. Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'unités d'enseignement, organisés notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Ces modalités reposent sur la capitalisation des unités d'enseignement et des blocs de connaissances et de compétences ainsi que celle des crédits correspondants.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. De même les blocs de connaissances et de compétences peuvent être affectés d'un coefficient qui peut varier de 1 à 2.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu 180 crédits européens selon des modalités de contrôle de connaissances et de compétences tel que fixées à l'alinéa précédent.

Ces modalités doivent garantir l'acquisition des blocs de connaissances et de compétences caractéristiques du diplôme et du parcours.

La délivrance du diplôme est subordonnée à la présentation d'au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socioéconomique.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Art. 13. – La licence professionnelle est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application des articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

Pour favoriser la reconnaissance du parcours de formation suivi par l'étudiant et développer la mobilité nationale et internationale, chaque diplôme est accompagné de la fiche ayant permis son enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ainsi que du supplément au diplôme mentionné au *d* de l'article D. 123-13 du code de l'éducation. Ces documents retracent l'ensemble des connaissances et des compétences acquises durant le parcours de formation suivi par l'étudiant. Il permet de rendre compte des caractéristiques du parcours de formation et des acquis spécifiques de l'étudiant, y compris lorsqu'ils ont été obtenus en dehors de l'établissement.

Lorsque, dans la perspective d'une mobilité internationale, l'étudiant demande à l'université une traduction du diplôme et des documents précités, l'établissement établit cette traduction au moins en langue anglaise. Dans ce cadre, le vocable « licence professionnelle » est traduit par « vocational bachelor » et le vocable « bachelor universitaire de technologie » est traduit par « bachelor of technology ».

3/Jury d'examen

Le Président de l'Université Paris-Sud désigne chaque année, par arrêté, le président et les membres du jury d'attribution de la licence professionnelle.

Le jury comporte au minimum trois membres et au maximum cinq et conformément à l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, dont pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

➤ Durée de la formation /an

525 h /an

Programme simplifié de la formation

UE	Intitulé	Bref descriptif	semestre	heures	ECTS	BCC	ECTS par BCC
UE0	Mise à niveau	Notion de base en paysagisme; horticulture, connaissance des végétaux, économie et connaissance du milieu professionnel (pour les étudiants non titulaires d'un BTS Aménagement paysager)	S5	35	0		
UE1	Période entreprise	en	S5 +S6		16		
UE7	Projet tuteuré	Analyse d'un site donnant lieu à des proposition de gestion ou d'aménagement; anglais	S5+S6	160	10	Formation professionnelle	26
UE2	Biodiversité	Définitions, concepts, approches systématiques et écologiques de la biodiversité; inventaires; bases de données naturalistes	S5	100	9	Ecologie	14
UE3	Ecologie urbaine	Historique et définitions ; relations Homme-nature en ville ; trames vertes et bleues; SIG	S6	70	5		
UE4	Composition paysagère	Formation à la réalisation d'un avant projet sommaire dans une optique de gestion environnementale de l'espace vert	S6	70	6		
UE5	Outils pour l'aménagement paysager durable	Fleurissement durable; agronomie urbaine; norme ISO et plan climat	S5	80	7	Méthodologie en paysagisme durable	20
UE6	Gestion environnementale	Gestion durable d'un espace paysager; plantes et pollution; diagnostic phytosanitaire; protection biologique intégrée	S5	80	7		
TOTAL				560	60		

Calendrier de la formation rentrée 2022-2023

Licence pro ECOPUR Université Paris-Saclay/Ecole Du Breuil/MNHN

CALENDRIER D'ALTERNANCE PREVISIONNEL licence pro 2022-2023

sept-22	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			
Licence pro																																				
	Semaine : 35			Semaine : 36			Semaine : 37			Semaine : 38			Semaine : 39																							
oct-22	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
Licence pro																																				
	Semaine : 40			Semaine : 41			Semaine : 42			Semaine : 43																										
nov-22	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						
Licence pro																																				
	Semaine : 44			Semaine : 45			Semaine : 46			Semaine : 47			Semaine : 48																							
déc-22	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
Licence pro																																				
	48			Semaine : 49			Semaine : 50			Semaine : 51			Semaine : 52																							
janv-23	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
Licence pro																																				
	Semaine : 01			Semaine : 02			Semaine : 03			Semaine : 04																										
févr-23	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28								
Licence pro																																				
	Semaine : 05			Semaine : 06			Semaine : 07			Semaine : 08			Semaine :																							
mars-23	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
Licence pro																																				
	9			Semaine : 10			Semaine : 11			Semaine : 12			Semaine : 13																							
avr-23	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						
Licence pro																																				
	Semaine : 14			Semaine : 15			Semaine : 16			Semaine : 17																										
mai-23	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
Licence pro																																				
	Semaine : 18			Semaine : 19			Semaine : 20			Semaine : 21			Semaine : 22			Semaine : 23			Semaine : 24			Semaine : 25			Semaine : 26			Semaine : 27			Semaine : 28			Semaine : 29		
juin-23	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						
Licence pro																																				
	Semaine : 23			Semaine : 24			Semaine : 25			Semaine : 26																										
juil-23	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
Licence pro																																				
	Semaine : 27			Semaine : 28			Semaine : 29			Semaine : 30																										
août-23	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
Licence pro																																				
	Semaine : 31			Semaine : 32			Semaine : 33			Semaine : 34																										
sept-23	1	2	3	4	5	6	7	8																												
Licence pro																																				
	Semaine : 35																																			

EN COURS
EN ENTREPRISE

08/04/2022

Les moyens

LES INTERVENANTS

L'équipe enseignante : 36 intervenants pédagogiques (UPS, EDB, MNHN) et 22 intervenants pro.

Liste sur demande

LES MOYENS MATERIELS

Les cours ont lieu sur 3 sites :

- l'École Du Breuil (principalement)
- l'Université Paris-Saclay, Faculté des Sciences d'Orsay
- le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) au Jardin des Plantes et au musée de l'Homme à Paris

Les salles de cours sont équipées de vidéoprojecteur. Support de stockage externe fourni.

Les TP de botanique se déroulent dans des salles de TP équipée de loupes binoculaires et de microscopes, à l'université Paris-Saclay ou à l'école Du Breuil.

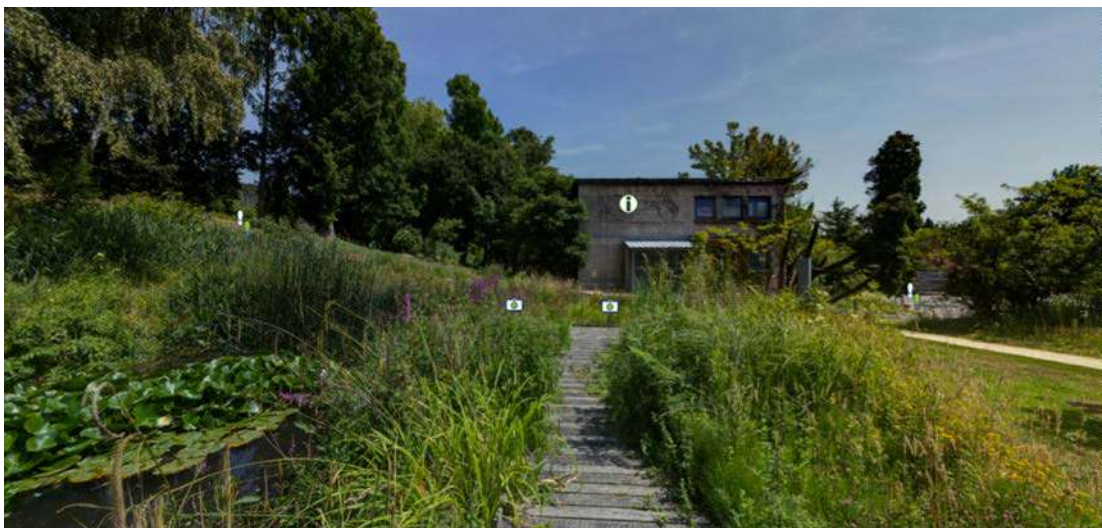
Un TP de jardinage est prévu pour l'UE0 de mise à niveau sur le site de l'école Du Breuil, encadré par les jardiniers professionnels.

Les cours sur le terrain de connaissances des végétaux ont lieu au sein du jardin botanique de l'école Du Breuil, et de l'arboretum de Paris, sur le campus d'Orsay, ou dans le jardin des Plantes.

Les 3 sites d'enseignement disposent de bibliothèques spécialisées (campus d'Orsay, MNHN, et école Du Breuil)

Quelques visites sont prévues en région parisienne, à Lille, et un voyage d'études de 3 jours est organisé chaque année.

Le campus d'Orsay de l'Université Paris-Saclay :



L'Ecole Du Breuil :



Photo Anne Breuil

Le Muséum national d'Histoire naturelle :



<https://www.mnhn.fr/fr/visiteurs-situation-handicap-moteur/accessibilite-lieux/jardin-plantes>

Fiche RNCP

Licence Professionnelle - Aménagement paysager : conception, gestion, entretien (fiche nationale)

Active

N° de fiche
RNCP29733

Nomenclature du niveau de qualification : niveau 6
Code(s) NSF :

214 : Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
314 : Comptabilité, gestion

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
Aix-Marseille Université	-	http://www.univ-amu.fr (http://www.univ-amu.fr)
Université d'Angers	-	-
Université d'Artois	-	-
Université de Bretagne Occidentale - Brest	-	http://www.univ-brest.fr (http://www.univ-brest.fr)
Université de Bretagne Sud	-	http://www.univ-ubs.fr (http://www.univ-ubs.fr)
Université de Bourgogne - Dijon	-	http://www.u-bourgogne.fr (http://www.u-bourgogne.fr)
Université Grenoble Alpes	-	-
Université de Limoges	-	http://www.unilim.fr (http://www.unilim.fr)

Université Paris-Sud - Paris 11	-	http://www.u-psud.fr (http://www.u-psud.fr)
Université de Rennes 2	-	-
Université Toulouse 1 Capitole	-	http://www.univ-tlse1.fr (http://www.univ-tlse1.fr)
Université Clermont Auvergne	-	http://www.uca.fr (http://www.uca.fr)
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	-	http://www.uvsq.fr (http://www.uvsq.fr)
Université de Lorraine	-	http://www.univ-lorraine.fr (http://www.univ-lorraine.fr)
Sorbonne Université	-	-
Université de Lille	-	-
UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION —

Activités visées :

- Etude et conception de projet d'aménagement du paysage en environnement urbain/périurbain
- Planification, conduite et gestion de travaux dans le cadre d'un projet d'aménagement du paysage
- Assistance et collaboration avec les architectes paysagistes
- Veille et intégration des nouvelles technologies dans le processus d'élaboration de projets paysagers
- Mise en œuvre de politiques locales en matière de développement, de valorisation et de conservation du patrimoine paysager et végétal
- Gestion et animation des acteurs parties prenantes d'un projet d'aménagement paysager

Compétences attestées :

- Concevoir et piloter un projet d'aménagement paysager
- Gérer et conduire des travaux d'espaces verts en milieu urbain/périurbain
- Maîtriser les technologies spécifiques à la conduite de projets paysagers (SIG, télédétection, approches 3D...)
- Conseiller et assister les partenaires publics et privés dans leurs projets d'aménagements
- Intégrer les paysages dans les politiques d'aménagement du territoire
- Développer, valoriser et conserver le patrimoine végétal et paysager d'un territoire

· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Modalités d'évaluation :

BLOCS DE COMPÉTENCES —

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP29733BC01 Usages numériques	· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.	

<p>RNCP29733B C02</p> <p>Exploitation de données à des fins d'analyse</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique. 	
<p>RNCP29733B C03</p> <p>Expression et communication écrites et orales</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère. 	
<p>RNCP29733B C04</p> <p>Positionnement vis à vis d'un champ professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs. 	
<p>RNCP29733B C05</p> <p>Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique. 	
<p>RNCP29733B C06</p> <p>Gestion et conduite de chantiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et piloter un projet d'aménagement paysager • Gérer et conduire des travaux d'espaces verts en milieu urbain/périurbain 	
<p>RNCP29733B C07</p> <p>Développement et mise en œuvre d'outils de conception et d'analyse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les technologies spécifiques à la conduite de projets paysagers (SIG, télédétection, approches 3D...) 	

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

RNCP29733BC08	• Conseiller et assister les partenaires publics et privés dans leurs projets d'aménagements	
Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.		
RNCP29733BC09	• Intégrer les paysages dans les politiques d'aménagement du territoire • Développer, valoriser et conserver le patrimoine végétal et paysager d'un territoire	
Mise en œuvre de politiques publiques		

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI -

Secteurs d'activités :

N-81 : Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

Type d'emplois accessibles :

- Assistant conseil en aménagement paysager
- Chef de chantier « espaces verts et jardins »
- Conducteurs de travaux paysagers
- Gestionnaire/Chef d'entreprise dans le secteur de l'aménagement paysager

Code(s) ROME :

- A1203 - Aménagement et entretien des espaces verts
- A1204 - Protection du patrimoine naturel

Références juridiques des réglementations d'activité :

En application du II de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012, modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, certains établissements permettent la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR, catégorie CEO)).

Se référer aux sites web des établissements pour identifier ceux concernés.

VOIES D'ACCÈS -

En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
----------------------------	---	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS	—
Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non	

BASE LÉGALE	—
Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :	
Date du JO / BO	Référence au JO / BO

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle

- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-----------------	----------------------

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
 Sorbonne Université, arrêté du : 29/07/2016
 Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
 Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015
 Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
 Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
 Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017
 Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
 Université de Lille, arrêté du : 13/06/2015
 Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
 Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
 Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016
 Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
 Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016
 Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017
 Université Toulouse 1 capitole, arrêté du : 23/05/2016

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n°2015 - 366 du 31 mars 2015 - Décret n°2017 - 1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en oeuvre de la validation des acquis d'expérience

Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :

POUR PLUS D'INFORMATIONS -

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :